



Attaquer le service social pour mensonge par omission

Par **rosa**, le **21/11/2008** à **20:40**

J'ai saisi le TA avant que les services sociaux ne passent par le procureur car ils exagèrent, (j'ai toutes le preuves et témoignages) mentent, omettent, discriminent, et protègent une école du même accabit, qui ne respecte pas le droit de mes enfants handicapés. Ils mettent mes enfants en danger et ne prennent pas en compte les éléments administratifs que j'ai. Je viens de voir le juge des enfants qui m'a donné raison, n'en revient pas lui-même mais qui préfère vérifier l'état psycho. des enfants ce qui est bien, puisque je remarque que le fait de parler de leur souffrance scolaire en étant entendu officiellement leur fait le plus grand bien. Il y a donc enquête light, a-t-on statué. Maintenant que j'ai pu connaître les événements les plus récents du dossier, je voudrais voir le reste. Est-ce que je peux demander le dossier une dernière fois mais aussi 25 000 euros de dommages et intérêts pour diffamation, en groupe, car tout est faux et ils m'accusent de choses que l'administration scolaire m'autorise, ainsi que le médecin, preuves à l'appui. D'autre part, quelles seront les sanctions de leurs actes, car je leur ai fourni ces documents sans qu'ils ne les fournissent au procureur et j'imagine que le mensonge par omission n'est pas autorisé dans l'exercice de la fonction publique, enfin j'espère? Merci de me répondre vite et combien de temps je dispose à partir de l'audience pour attaquer en diffamation?

Par **Tisuisse**, le **22/11/2008** à **07:47**

Bonjour,rnrnVous avez pris un avocat, je suppose. Qu'en pense-t-il ?

Par **rosa**, le **28/12/2008** à **09:13**

Vous ne répondez pas à ma question, mais merci quand même. Je constate qu'il y a un versant psy difficile à gérer dans l'administration, et que la procrastination est devenu le maître mot, d'où les problèmes actuels, les miens et les autres...On va se débrouiller

Par **Tisuisse**, le **28/12/2008** à **09:21**

Désolé, mais vous non plus vous ne répondez pas à notre question. Si je vous ai demandé si vous aviez pris un avocat c'est bien pour la défense de vos droits et celle de vos enfants. Dans ce domaine, un avocat, s'il n'est pas obligatoire, est très utile car l'administration scolaire, elle, a ses avocats, spécialisés de surcroît. Il vaut mieux être bien défendu par un avocat que de tenter de se défendre seul surtout si vous ne connaissez pas les lois et règlements ni les procédures et leurs arcanes.rnrnMaintenant, c'est à vous de voir et de décider.

Par **rosa**, le **29/12/2008** à **12:14**

je suis allée voir plusieurs avocats qui m'ont renvoyé à d'autres avocats, qui m'ont laissée me débrouiller seule sans me prévenir. Le jour de l'audience, j'en ai eu une commise d'office. Elle n'est pas spécialisée, ne m'a jamais recontactée, mais elle semblait très bien. Elle a trouvé le service social peu clair, glissant d'un enfant à l'autre par manque d'argument, et après avoir pris connaissance des dossiers contadictiores elle n'a pu qu'approuver mes dires devant le magistrat. Ceci dit, mes pièces sont claires et circonstanciées, les leurs sont subjectives, discriminantes et n'existent que par leur penchant à l'omission. En fait c'est leurs manques qui justifient la judiciarisation et non le cas de mes enfants, qui sont diagnostiqués et voient un spécialiste une fois par jour chacun. Je fais donc tout en double, pour les deux enfants, et en triple, pour leur communiquer les pièces à eux, recadrer leurs interprétations subjectives etc...e. Et ces spécialistes médicaux et para-médicaux qui regorgent de travail auraient eux-même saisi une instance(on travaille depuis 2002) s'il y avait un problème venant de la famille.. Mais quand je lui ai dit que j'avais saisi le TA elle ne m'a jamais rappelées, même pour percevoir ses honoraires. Le juge ne sait pas qu'il y a eu le TAJe n'ai pas su comment la contacter de peur que comme les autres elle me lâche au dernier moment et auj les enfants soient choqués de cette valse tournante. Ils n'ont pas de déficience intellectuelle et perçoivent très bien les choses. Mon but actuel est qu'ils arrivent à se les expliquer sans en sortir abimés. Et là on dirait que je parle chinois à l'administration. Donc on m'oublie et on signale, ce qui revient à signaler ses oublis, mais comme leur service juridique est ce qu'il est, je pense au'il faudrait un défenseur d'une certaine corpulence. recherche donc cet avocat pour prendre ce poids.Et je suis à Nantes.